

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

(Règlement REACH (CE) n°1907/2006 – n°453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit :

Nom du produit : UTRANA – S 130.

Code du produit :

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Mélange destiné à une utilisation industrielle et artisanale

Lubrifiant réfrigérant miscible dans l'eau, contient de l'huile minérale

1.2 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Raison sociale : INUSTRY

Adresse : 1288 av du stade, 74970 Marignier, France.

Téléphone : +33 (0)4 50 34 89 20. Fax : +33 (0)4 50 34 68 42

Email : vallier@inustry.com

<http://www.inustry.com>

1.3 Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

CE-Directive 1999/45/CE

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entrainé des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Règlement (CE) N° 1272/2008 (EU-GHS)

Eye Irrit. 2, H319

Skin Irrit. 2, H315

EUH208

Caractérisation

Règlement (CE) N° 1272/2008

Pictogramme



Mention

Attention

Indications de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH208 Contient 1, 2-benzisothiazole-3(2H)-one et de 2-méthyl-2 H-isothiazol-3-one. .

Peut produire une réaction allergique.

Consignes de sécurité

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique, description

Le mélange contient de l'huile minérale raffinée, des dérivés d'acide gras, des alkamines, des agents tensio-actifs anioniques et non ioniques, des additifs de protection anti-corrosion, phénoxyéthanol et des biocides.

Ingrédients dangereux

Désignation	N° CAS	Concentration	Classification*
Distillats (huile minérale) avec légers naphthéniques traités à l'hydrogène (IP 346 : Extrait de DMSO < 3%)	64742-53-6	10 – 50 %	Asp.Tox. 1, 304
Amides d'acides gras		5 – 10 %	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315
2-phénoxyéthanol	122-99-6	3 – 8 %	Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319
2-(2-Aminoéthoxy) Ethanol	929-06-6	1 – 3 %	Skin Corr. 2, 1B, H314 Eye Dam. 1, H318
Méthyl-diéthanolamine	105-59-9	1 – 3 %	Eye Irrit. 2, H319
Agents tensio-actifs anioniques		1 – 3 %	Eye Irrit. 2, H319; Skin Irrit. 2, H315;

*Le texte des phrases de risque citées (phrases R/H), se référer au chapitre 16

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1 - Description des premiers secours**Après inhalation**

En cas de gêne ou de malaise, amener la personne à l'air libre, au chaud et au calme.

Après contact cutané

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire. Retirer les vêtements et les chaussures souillées pour supprimer le contact avec le produit.

Après contact oculaire

Vérifier la présence de lentilles de contact et les enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau claire. Consulter un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin ou le centre antipoison, en lui montrant l'étiquette ou l'emballage. Ne pas faire vomir, sauf sur avis médical. Rincer la bouche avec de l'eau si la personne est consciente.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 - Moyens d'extinction appropriée**

Mousse, CO₂, produits d'extinction à poudre sèche, brouillard d'eau

5.2 - Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau

5.3 - Danger particuliers résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

CO_x, NO_x,

5.4 - Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air feu ambiant

Indications supplémentaires

Des résidus d'incendie et de l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux prescriptions des autorités.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Enlever les sources d'allumage.

Eviter tout contact du produit avec la peau et les yeux.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Attention : Risque de dérapage en cas de déversement du produit

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas faire entrer le produit dans les eaux de surface, la canalisation ou la terre.

En cas d'écoulement du produit dans les eaux de surface, dans la canalisation ou dans le sous-sol, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide avec un liant d'huile ou un liant universel et l'éliminer conformément aux prescriptions valables en la matière.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Mesures destinées à prévenir les incendies**

Eviter un contact sans défense avec la peau. Si nécessaire, utiliser des gants (p.ex. caoutchouc Nitrile). Si possible, éviter la formation de vapeurs et d'aérosols.

Veiller à une aération suffisante, si nécessaire par des aspirations locales.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Exigences concernant les locaux/conditions d'entreposage

Stocker à l'abri du gel et de la chaleur. Stocker dans des récipients fermés.

Les récipients et dispositifs de remplissage sont à stocker / manipuler de sorte à éviter toute mise en danger de l'eau et du sol par le produit déversé.

Conseils concernant le stockage avec d'autres produits

Catégorie d'entreposage 10 – 13 (autres inflammables et non inflammables matériaux, TRGS 510)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mélange destinée à des fins d'utilisation commerciales et artisanales.

Lubrifiant réfrigérant miscible dans l'eau, contenant de l'huile minérale.

BGR/GUV-R 143 „Activités avec des lubrifiants réfrigérants“

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites au poste de travail

No CAS	Composant	Valeur AGW*	limite pointe	Remarque .
929-06-6	2-(2-aminoéthoxy)éthanol	0,87 mg/m ₃ 0,2 ml/m ₃	2(l)	TRGS 900, DFG H, Sh, 11
122-99-6	2-phenoxyethanol	110 mg/m ₃ 20 ml/m ₃	2(l)	TRGS 900, DFG H, Y, 11

Observations tirées des TRGS 900 :

H : résorption par la peau

Y : aucun risque de lésion fœtal en cas de respect de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLE) ou de la valeur limite biologique (VLB)

Sh : matière sensibilisant la peau

11 : somme de la vapeur et d'aérosols

DFG : Deutsche Forschungsgemeinschaft (centre de recherche allemand)

TRGS : règles techniques concernant les substances dangereuses (Allemagne)

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection des yeux

Porter des lunettes à protection latérale.

Protection de la peau

Vêtements de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Cf. les indications continues au point 6

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide jaune	-
Odeur	Typique	-
pH (g/l d'eau, 20°C)	10	Unité
Masse volumique à 20°C		Kg/L
Point de fusion/congélation	Non défini	°C
Point initial d'ébullition	Non défini	°C
Point d'éclair	>100	°C
Inflammabilité	Non défini	-
Pression de vapeur à 20°C	Non défini	hPa
Densité à 20°C	1025	Kg/m3
Hydro solubilité à 20°C	émulsifiable	g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non défini	-
Viscosité, cinématique à 20°C	175	mm ² /s

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1 - Conditions à éviter

Stable en cas d'application des conditions d'utilisation courantes pour une manipulation du produit conforme à sa destination.

Respecter les consignes de stockage.

10.2 - Matières incompatibles

Oxydants puissants

10.3 - Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

COx, NOx.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 - Remarques générales

Toxicité aiguë, irritation de la peau, irritation des muqueuses, potentiel d'altération du patrimoine héréditaire et sensibilisation de la peau : ces propriétés de la préparation ont été évaluées sur base des données existant au sujet des composants. Il existe en partie des lacunes de données concernant les composants individuels.

11.2 - Expériences de la pratique

Les expériences que nous avons eues jusqu'à présent ont montré qu'il n'y a pas lieu de s'attendre à des dommages de la santé en respectant les règles de fondamentale de la protection du travail et de l'hygiène industrielle et en utilisant le produit d'une manière conforme à sa destination. Éviter des projections dans les yeux et des contacts permanents avec la peau.

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ne pas rejeter dans l'environnement.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts et les cours d'eau

12.1 – Ecotoxicité

Le produit est une substance critique pour l'eau

Ne pas laisser pénétrer dans la terre, les canalisations ou les eaux de surface

12.2 - Persistance et biodégradabilité

Pas d'indications disponibles

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Pas d'indications disponibles

12.4 - Mobilité dans le sol

Pas d'indications disponibles

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Remettre le produit à une entreprise d'élimination de déchets agréée en observant les prescriptions administratives applicables en la matière.

Code des déchets EU 12 01 07 huiles d'usage sans halogène à base d'huile minérale (émulsions et solutions exceptées)

13.2 – Emballages

Vider complètement le récipient.

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Les fûts et containers sont reconditionnables.

Nettoyage par une entreprise de recyclage.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Substance non dangereuse conformément à ADR, RID, IMDG, ADN, ICAO/IATA

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 - Autres prescriptions de la CE

Indications relatives au règlement 1999/13/CE relatif à la réduction de composés organiques volatils (règlement VOC) : < 1%

15.2 - Législations nationales (Allemagne)

Classe de pollution des eaux

WGK 1 (faiblement polluant pour l'eau, VwVwS notes annexes 4)

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Durée maximale de conservation : 12 mois à partir de la date de fabrication (voir le n° de lot)

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations nationales et communautaires. Les informations et les recommandations fournies ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les utilisations de ce produit doivent correspondre à celles prévues lors de la conception du produit et définies dans la section 1 de la présente fiche

Texte intégral des phrases de risques et de danger mentionnées en sections 2 et 3 de la présente fiche

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.